- AVIS D'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Le Président,
Place de l'Hôtel de Ville – CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : http://www.marches-publics.info

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Définition et assistance à la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de conception/réalisation de supports de communication de Saint-Louis Agglomération

Procédure de passation : Procédure avec négociation soumise aux dispositions de l'article R2124-3 3° du Code de la Commande Publique.

Type de marché : Accord-cadre de prestations intellectuelles

Publication au JOUE : OUI

Caractéristiques principales du marché :

La présente consultation concerne des prestations d'accompagnement, de conseil, de conception et de suivi de la stratégie de communication de SAINT-LOUIS Agglomération pour la période 2027 à 2030.

- Code NUTS : FRF12
- Lieu(x) d'exécution : Territoire de SAINT-LOUIS Agglomération

Forme du marché :

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre mono-attributaire passé en application des articles L2125 – 1 ; R2162 – 1 à 6 et R2162 – 13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations.
Cet accord-cadre sera exécuté au fur et à mesure de l'établissement de bons de commande émis par le pouvoir adjudicateur. Ils peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article R2162-5 du Code de la Commande Publique, l'acheteur ne peut fixer une durée telle que l'exécution des bons de commande se prolonge au-delà de la date limite de validité de l'accord-cadre dans des conditions méconnaissant l'obligation d'une remise en concurrence périodique.

Chaque bon de commande précise les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée et en détermine la quantité.

Les bons de commande sont susceptibles de varier dans les limites suivantes sur la durée totale d'exécution de l'accord-cadre, toutes reconductions comprises :

MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM
80 000 € HT	560 000 € HT

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
79933000-3	Services d'assistance à la conception

Code CPV complémentaire	Libellé du code CPV complémentaire
79822500-7	Services de conception graphique
79340000-9	Services de publicité et de marketing

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :
Marché couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :
Marché divisé en lots : NON

Le présent accord-cadre est un lot unique. La division en lots rendrait techniquement plus complexe et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Par ailleurs, il convient d'avoir un titulaire pérenne assurant la continuité et la cohérence globale des prestations délivrées.

Variantes :
Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :

-Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique ;
-Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
-Possibilité de reconduire l'accord-cadre en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

Le marché s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée du marché – délai d'exécution des prestations :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1er avril 2027, ou de sa date de notification si ultérieure. Par la suite, il pourra être reconduit trois fois, par tacite reconduction, pour une période d'exécution d'un an à chaque fois.

Le pouvoir adjudicateur peut toujours s'opposer à la reconduction à condition d'en informer le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période annuelle, et ce sans indemnités. Le titulaire ne peut refuser les reconductions.

Les délais d'exécution sont précisés dans chaque bon de commande émis. La notification du bon de commande vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.

Une prolongation des délais d'exécutions peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-PI.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées : Aucun

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Prestations financées sur ressources propres de la collectivité.
Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
Délai global de paiement : 30 jours.
Les prix sont réputés fermes pendant 1 an à compter de la date de commencement de l'accord-cadre. Par la suite, ils pourront être révisés à échéance annuelle (voir CCAP).

Une avance de 10,00 % (ou 20,00% pour les TPE/PME) pourra être accordée dans les conditions prévues dans l'accord-cadre (voir CCAP).

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique et professionnelle :
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le destinataire, le type de service effectué et le montant de la prestation.
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- L'indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

Mesures pour garantir la qualité :

Une note de présentation de cinq pages maximum contenant les éléments suivants :

- Le fonctionnement général de l'agence et les méthodes de travail habituellement mises en œuvre pour les prestations de même nature que celles faisant l'objet du présent accord-cadre (voir CCTP) ;
- Une rubrique portant sur l'adaptation et le développement de la méthode du candidat au regard des spécificités de SAINT-LOUIS Agglomération et du contenu des prestations décrits dans le projet de CCTP.

4. Procédure :

Type de procédure : Il s'agit d'une procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L2124-3, R.2124-1, R.2161-12 à R2161-20 et R2124-3 3° du Code de la Commande Publique. La présente consultation comporte en effet des prestations de conception (supports PRINT dont magazine, journal, affiche, flyers, etc), justifiant le recours à une telle procédure.

La consultation se déroulera en plusieurs étapes :

- Etape n°1 : avis de marché, règlement de la consultation et sélection des trois candidats admis à remettre une offre (étape faisant l'objet du présent règlement de la consultation) ;
- Etape n°2 : envoi de l'invitation à soumissionner aux trois candidats sélectionnés accompagnée du dossier de consultation des entreprises, puis analyse des offres initiales ;
- Etape n°3 : phase(s) de négociation portant sur les offres initiales et les éventuelles offres ultérieures des candidats sélectionnés précédemment ;
- Etape n°4 : analyse des offres finales, puis attribution de l'accord-cadre par la Commission d'Appel d'Offres.

Les candidatures ne seront pas admises dans les cas suivants :

- Candidatures parvenues au pouvoir adjudicateur après la date et l'heure limites de réception des candidatures ;
- Candidatures irrecevables en application de l'article R. 2144-7 du Code de la Commande Publique ;
- Candidatures inaptes à exercer l'activité professionnelle ou ne présentant pas des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles suffisantes telles que demandées à l'article 5.1 du règlement de la consultation.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Date limite de réception des candidatures : lundi 30 novembre 2026 à 12h00

Date prévisionnelle d'invitation à soumissionner : mercredi 9 décembre 2026

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.
Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir sa candidature :
6 mois à compter de leur date limite de remise.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
4 mois à compter de leur date limite de remise.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Jugement des offres :

Les critères et sous-critères de jugement des offres sont précisés à l'article 8 du règlement de la consultation.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et disponible uniquement sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : http://www.marches-publics.info. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.
Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (http://www.marches-publics.info) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées…).

Modalités de remise des offres :
Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation à l'exception des livrables.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :
L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 10.1 du règlement de la consultation.
Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Procédure de recours :
Avant la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :

- Un référé précontractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-1 et suivants, et R. 551-1 et suivants, du code de justice administrative.

Après la conclusion du contrat, le candidat peut exercer :
- Un référé contractuel devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans les conditions prévues aux articles L. 551-13 et suivants, et R. 551-7 et suivants, du code de justice administrative.
- Un recours en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées dans les conditions prévues par l'arrêt du Conseil d'état en date du 4 avril 2014, " Département du Tarn-Et- Garonne ", no 358994.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038
67070 STRASBOURG Cedex
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
Tél : 03.88.21.23.23
Fax : 03.88.36.44.66

Organe chargé des procédures de médiation :
Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 NANCY CEDEX
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Tél : 03.83.34.25.65
Fax : 03.83.34.22.24

Date d'envoi du présent avis à la publication : jeudi 29 octobre 2026